

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

GROUPEMENT DE COMMANDES

1. OBJET DE L'ACCORD-CADRE : Prestations de contrôles techniques périodiques des installations et équipements des bâtiments

2. POUVOIR ADJUDICATEUR : L'accord-cadre est passé dans le cadre d'un groupement de commandes composé de « Terres de Montaigu » - Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, nommé coordonnateur du groupement, et Terres de Montaigu, Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Montaigu-Rocheservière.

Coordonnateur du groupement de commandes : Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière - 35 avenue Villebois Mareuil - 85607 MONTAIGU Cedex – Tél : 02.51.46.45.45 - Fax : 02.51.46.45.40 - Représentant : M. Antoine CHEREAU, Président de la Communauté de communes - Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Services.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :
71631300-3 : Services de contrôle technique de bâtiments

4. PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée lancée en application des dispositions des articles 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

5. FORME DE L'ACCORD-CADRE : L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique. L'accord-cadre sera conclu avec une partie forfaitaire et une partie unitaire. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande pour la partie unitaire avec montant maximum de 10.000,00 € HT par an.

6. DUREE DE L'ACCORD-CADRE : L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 1 an, à compter de sa notification.

L'accord-cadre est reconductible tacitement 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 années.

En cas de non-reconduction, une décision sera notifiée au titulaire du marché au moins deux mois avant l'échéance de ce dernier. Pour la partie à bons de commande, les bons de commande seront adressés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. Le délai d'exécution des prestations sera fixé dans chaque bon de commande émis par le pouvoir adjudicateur ou son représentant. Toutefois, les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de l'accord-cadre et pourront donc être exécutés après l'échéance de l'accord-cadre.

7. VISITE DES SITES PREALABLE : Chaque candidat a la possibilité d'effectuer une visite des sites principaux préalable au dépôt de son offre afin de connaître parfaitement les lieux d'exécution des prestations. Deux créneaux de visite ont été fixés les mercredi 04 juillet 2018 et jeudi 05 juillet 2018 de 8h30 à 10h30. Chaque candidat doit au préalable prendre contact avec la Direction du Patrimoine Immobilier – Contact : M. Fabrice GUICHETEAU – Tél : 02 51 46 45 45 ;

8. ALLOTISSEMENT : La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en plusieurs lots. Celle-ci fait l'objet d'un lot unique.

9. MODALITES DE FINANCEMENT : Fonds propres des membres du groupement de commandes. Paiement par mandat administratif sous 30 jours, à compter de la réception de la facture.

10. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION : A consulter et télécharger gratuitement sur le site www.marches-securises.fr (Pouvoir adjudicateur : Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, coordonnées ci-dessus).

11. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES : Les offres devront parvenir **avant le jeudi 19 juillet 2018 à 12h00** en l'Hôtel de l'Intercommunalité **ou** sur le profil acheteur de la collectivité www.marches-securises.fr.

12. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : Les conditions de participation, la liste des documents devant être remis par le candidat, ainsi que les critères d'attribution sont précisés dans le règlement de la consultation (RC).

13. DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES : Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

14. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

Renseignement(s) technique(s) : M. Fabrice GUICHETEAU – Direction du Patrimoine Immobilier – Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière – Tél. : 02 51 46 45 45.

Renseignement(s) administratif(s) : M. Mathis BEILLEVAIRE – Service Commande publique – Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière – Tél. : 02 51 46 45 45.

15. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES - 6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00

16. INFORMATIONS DIVERSES : Offre en français et en euro – Les offres variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats du classement des offres.

17. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le mercredi 20 juin 2018.